Annexe A.1.3.3.

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission consultative des programmes de l'enseignement musical

Programme d'études
Harmonie

DIVISION INFÉRIEURE – 1er CYCLE

Programme d'études

1. Par écrit :
   - Accords parfaits avec tous les renversements
   - 7e de dominante (résolutions naturelles)
   - Modulations simples
   - Marches harmoniques
   - Cadences
   - Notes étrangères (emplois courants)
2. Connaissances :
   - Ensemble des accords à 3 sons avec tous les renversements
   - Ensemble des accords à 4 sons (notion)
   - Modulations et emprunts
   - Marches harmoniques
   - Cadences
   - Notes étrangères

Examen pour l'obtention du diplôme du premier cycle

Épreuve à huis clos en trois parties :
1) Harmonisation d'un ou de deux textes musicaux, à déterminer par l'établissement, soit alternés, soit préparés avec basse donnée ou chant donné ;
2) Analyse harmonique d'un morceau à déterminer par l'établissement, correspondant au programme d'études ;
3) Partie libre à déterminer par l'établissement.

Évaluation / Pointage :
- Partie « 1 » 40/60 points
- Partie « 2 » 10/60 points
- Partie « 3 » : 10/60 points

DIVISION INFÉRIEURE – 2e CYCLE

Programme d'études

1. Par écrit :
   - 7e de dominante
   - 7es secondaires
   - 7e diminuée (emplois courants)
   - 9e de dominante (emplois courants)
   - Modulations
   - Emprunts
   - Notes étrangères

2. Connaissances :
   - Ensemble des accords
   - Modulations
   - Emprunts
   - Notes étrangères

Examen pour l'obtention du diplôme du deuxième cycle

Épreuve à huis clos en trois parties :
1) Harmonisation de deux textes musicaux, à déterminer par l'établissement, soit alternés, soit préparés avec basse donnée ou chant donné ;
2) Analyse harmonique d'un morceau à déterminer par l'établissement, correspondant au programme d'études ;
3) Partie libre à déterminer par l'établissement.

Évaluation / Pointage :

- Partie « 1 » : 40/60 points
- Partie « 2 » : 10/60 points
- Partie « 3 » : 10/60 points

DIVISION MOYENNE

Programme d'études

1. Basse donnée style fugato
2. Choral à 4 voix
3. Quatuor à cordes de style classique
4. Texte libre de style romantique (jusque fin du 19e siècle)

   p. ex. quatuor à cordes, Klavierlied

Examen pour l'obtention du diplôme du troisième cycle

Épreuve à huis clos :
Harmonisation d'un texte musical et analyse harmonique d'un morceau, à déterminer par l'établissement, correspondant au programme d'études.

DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

Programme d'études

1. Bloc 1 :
   - Basse donnée style fugato
   - Choral à 4 voix
2. Bloc 2 :
   - Quatuor à cordes de style classique
   - Texte libre de style romantique (jusque fin du 19e siècle)
     p. ex. quatuor à cordes, Klavierlied

Examen pour l'obtention du diplôme du premier prix

Épreuve à huis clos en trois parties :

1) Harmonisation d'un texte musical pour instruments, à déterminer par l'établissement, correspondant au bloc 1 du programme d'études
2) Harmonisation d'un texte musical pour instruments, à déterminer par l'établissement, correspondant au bloc 2 du programme d'études
3) Partie libre à déterminer par l'établissement

Évaluation / pointage :

- Partie « 1 » : 25/60 points
- Partie « 2 » : 25/60 points
- Partie « 3 » : 10/60 points

DIVISION SUPÉRIEURE

Programme d'études

Étude de styles différents, à déterminer par l'enseignant, du début du 20e siècle (p.ex. Debussy, Ravel, Bartók, Messiaen).

Examen pour l'obtention du diplôme supérieur

Épreuve à huis clos en deux parties :

1) Harmonisation d'un texte musical, à déterminer par l'établissement, correspondant aux styles étudiés
2) Harmonisation d'un texte musical, à déterminer par l'établissement, correspondant aux styles étudiés

Évaluation / pointage :

- Partie 1) : 30/60 points
- Partie 2) : 30/60 points